



Lapoutroie, le 21 septembre 2022

«Titre» «Prénom» «Nom»

«Adresse\_Ligne\_1»

«Code\_postal» «Ville»

**Objet: Convocation du Conseil Municipal**

«Titre»,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, fixée le

**Vendredi 30 septembre 2022 à 19h00**

**Au Foyer Saint Martin**

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2022.
- 3) Fonctionnement du conseil municipal
  - ❖ Installation d'un nouveau conseiller municipal faisant suite à la démission de M. Marc HEIMBURGER.
  - ❖ Election d'un nouveau délégué titulaire auprès du syndicat mixte de la Fecht Aval et Weiss.
  - ❖ Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de sécurité civile.
  - ❖ Création d'un comité consultatif « sécurité et risques » / modification de la DCM n°2020\_32 du 4.06.2020.
  - ❖ Désignation du représentant auprès du conseil d'administration de l'association « P'tits Welches » / modification de la DCM n°2020\_31 du 4.06.2020.
- 4) Régie de chauffage :
  - ❖ Approbation des tarifs de la régie de chauffage 2022/2023.
  - ❖ Décision modificative n°2 : budget annexe « régie municipale de chauffage ».
- 5) Affaires financières :
  - ❖ Modification du tableau des subventions 2022 attribuées aux associations : Demandes de subvention des associations de Lapoutroie « HARMONIE CONCORDIA », « AMICALE DES SAPEURS POMPIERS » et « AMICALE DES DONNEURS DE SANG ».
  - ❖ Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- ❖ Admission en non-valeur dans le cadre d'une procédure de surendettement / budget M49 « eau ».
- ❖ Remboursement de dépenses effectuées pour le compte de la Commune par Mme Mireille HAMRAOUI-PHAM VAN, conseillère municipale.
- ❖ Fixation d'une participation financière pour le logement situé au-dessus du Foyer Saint Martin (logement de secours occupé par une famille ukrainienne).
- ❖ Convention de répartition de frais entre le conseil de fabrique et la commune dans le cadre de l'occupation du presbytère par une famille ukrainienne.

**6) Points divers :**

- ❖ Approbation du plan d'aménagement forestier 2023-2042.
- ❖ Convention pour l'accueil des enfants de Le Bonhomme à l'école de Lapoutroie.
- ❖ Régularisation foncière rue de la Bohle (propriété BOLE).
- ❖ Rapport sur le prix et la qualité du service eau et assainissement 2021.

**7) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**

**8) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**

**9) Questions diverses et communications du conseil municipal.**

En cas d'empêchement, vous voudrez bien remplir le formulaire de procuration, en indiquant le ou la bénéficiaire de la procuration, et le remettre à la Mairie préalablement à la réunion.

Je vous informe qu'en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures dérogatoires prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ont pris fin le 31 juillet 2022. Le droit commun s'applique à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 pour toutes les questions concernant le lieu de réunion de l'organe délibérant, la limitation du nombre de personnes présentes, la réunion par téléconférence, le quorum et les procurations.

Je vous prie d'agréer, «Titre», l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Philippe GIRARDIN.